

Réunion du CTEP de l'IRSTEA du 5 mars 2018

Point 6 : « Rapprochement Inra/Irstea – information »

Motion des représentants du personnel SUD-Recherche-EPST / SNPRES-FO / SNTRS-CGT
A l'attention des ministres en charge de la Recherche, de l'Agriculture, de l'Environnement, et du Président de l'IRSTEA

Le CTEP dénonce le manque total de respect du personnel de l'IRSTEA et de l'INRA dans la manière expéditive dont a été prise la décision des ministres de tutelle de demander aux deux PDG de « réfléchir » à un « rapprochement » des deux EPST devant aboutir à un EPST unique au 1^{er} janvier 2020.

Dans leur lettre de mission aux deux PDG en date du 6 février 2018, les ministres F. Vidal et S. Travert disent prendre cette décision sur la base du rapport du 30 novembre 2017 qu'ils avaient demandé aux deux PDG, intitulé « *Projet de coopération scientifique INRA / IRSTEA et structuration de la recherche environnementale* ». Ainsi les ministres sont-ils passés directement et unilatéralement d'un rapport exploratoire qui ne portait que sur le volet scientifique et préconisait dans sa conclusion de mettre en place des avancées progressives sur la coordination scientifique¹ à une décision de fusion des deux établissements ! Les personnels, eux, n'avaient même pas pu prendre connaissance de ce rapport : il ne leur a été permis de le découvrir qu'en même temps que la lettre de mission du 6 février.

Les ministres de tutelle n'ont pas jugé utile d'organiser la moindre réunion avec les représentants du personnel pour discuter de la suite qu'ils entendaient donner à ce rapport, ne serait-ce qu'en termes de calendrier, de questions à résoudre et de méthode de travail. Comme démarrage de la concertation avec les personnels, on peut difficilement faire pire !

La décision de principe de fusionner les deux organismes a été annoncée par les ministres sans qu'aucune étude exploratoire sur les autres aspects (devenir des services centraux et des personnels d'appui à la recherche, différences au niveau des budgets, des statuts des personnels, des règles et outils de gestion, ...) n'ait été conduite.

Ces questions sont beaucoup plus difficiles encore à résoudre que celles posées par le volet scientifique (qui ne sont déjà pas simples) : elles ne peuvent se régler en interne à chaque organisme ou être repoussées à après la fusion. La question des missions du nouvel organisme, en lien avec les autres acteurs de la Recherche Publique, de l'implication du ministère en charge de l'Environnement et de l'exercice d'une co-tutelle doivent être également traitées. Toutes ces questions relèvent de la responsabilité de l'Etat - et non des PDG de l'IRSTEA et de l'INRA - et nécessitent une concertation entre ministères concernés et organisations syndicales.

Le CTEP ne peut entamer de discussion interne dans le cadre actuel posé unilatéralement par les ministres en charge de la recherche et de l'agriculture dans leur lettre de mission du 6 février 2018. Il demande que soit organisée, à l'initiative de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, une réunion quadripartite entre les ministres concernés (Recherche, Agriculture, Environnement) et les organisations syndicales représentant les personnels de l'IRSTEA et de l'INRA pour évoquer l'ensemble des questions posées par ce projet de fusion et définir une méthode de travail et de concertation pour y apporter des réponses. **Il n'est pas question que le projet de fusion soit entériné avant que les différentes solutions envisageables n'aient été examinées avec les personnels, avant que des réponses satisfaisantes et des garanties leur soient apportées sur leur avenir, et enfin avant que les études d'impact sur la santé et les conditions de travail des agents prévues en cas de réorganisations n'aient été diligentées. Il n'est pas question que des sites ferment, que des activités de recherches disparaissent ou que des agents restent sur le carreau et toute solution quelle qu'elle soit devra passer par une revalorisation des dotations budgétaires de l'Etat.**

Motion adoptée à l'unanimité des représentants du personnel (5 SUD-RE, 3 SNPRES-FO, 2 SNTRS-CGT)

¹ Cf page 59 - 60 : « il est envisagé d'initier en 2018 des actions d'animation scientifique communes, en associant les responsables des unités de recherche et les collectifs par grandes thématiques scientifiques, sur deux plans :

- animations, autour de certains des 5 piliers, à l'échelle des départements/unités et réseaux scientifiques internes,
- lancement d'actions nationales co-portées par l'INRA et Irstea (au niveau de leurs directions scientifiques, et en associant d'autres organismes nationaux compétents) sur certains des enjeux identifiés dans les visions (notamment, dans un premier temps, sur bioéconomie et sur risques). Ces actions pourront donner lieu à des séminaires nationaux voire européens et seront des opportunités de programmes assortis de moyens de la programmation nationale de la recherche, voire européenne et internationale. »